

Une page d'Histoire

Le 2 juin 1910, le Conseil Municipal de La Bazouge du Désert reçoit un courrier du curé Hellesbeux à propos de l'église. Il fait part au Conseil Municipal (qui a la charge d'entretien du bâtiment depuis la loi de séparation des églises et de l'Etat votée en 1905) de l'état de délabrement de l'église. Il propose la reconstruction de l'église à ses frais. Voici la retranscription de cette lettre :

Lettre de Monsieur Hellesbeux, curé de La Bazouge du Désert à Monsieur le Maire et par lui aux membres du Conseil Municipal le 2 juin 1910.

« Monsieur Le Maire,

Veillez je vous prie, avoir l'obligeance après avoir préalablement pris connaissance, de donner communication de cette lettre à messieurs les conseillers municipaux réunis en séance.

Vous n'ignorez pas, Mr Le Maire, que l'état de délabrement où se trouve actuellement l'église paroissiale devient de plus en plus onéreux pour la commune. Toute la partie ancienne, en effet, de l'église menace ruine. Déjà les couvreurs n'osent plus monter sur le transept. La nef quoique plus récente exige des réparations de couverture continues. De plus aux fenêtres, il est urgent de refaire à neuf la vitrine et les plombages qui ne tiennent plus ; un coup de vent, et vous savez combien ils sont fréquents, et violents au bourg de La Bazouge, peut amener des dégâts sérieux et nous mettre au grand air au beau milieu de l'hiver.

Dans cette fâcheuse situation où nous nous trouvons, après avoir longuement examiné comment sortir de là, la seule solution qui s'impose c'est de songer à la reconstruction totale de l'église. D'autant que de l'aveu de tout le monde elle est bien trop insuffisante pour le chiffre de la population.

A cela vous m'objecterez sans doute, Monsieur Le Maire, que les ressources de la commune et les dettes écrasantes qui vous restent à amortir, vous mettent présentement dans l'impossibilité de songer à une pareille entreprise. Je le comprends. Aussi je ne viens point vous demander d'aggraver les charges de la commune. Si le Conseil Municipal, auquel vous voudrez bien communiquer mes intentions accepte l'offre que je viens lui faire de prendre à ma charge personnelle la reconstruction, soit à neuf, soit partiellement, et à mes frais, avec l'aide de tierces personnes, l'église de La Bazouge suivant un plan qui sera dressé par Mr Regnault, architecte à Rennes et qui vous sera soumis en temps et en lieu. Je demande seulement que le Conseil consente à m'abandonner tous les matériaux de l'ancienne église, et à être autorisé à prendre sur le terrain du cimetière qui entoure l'église actuelle, l'espace que l'architecte jugera nécessaire pour donner à la construction les dimensions convenables. Je m'engage en outre, avant de toucher à l'ancienne église, à fournir toutes les garanties pécuniaires jugées nécessaires pour la reconstruction suivant le plan de l'architecte.

Si comme il me plaît de l'espérer, le Conseil Municipal fait bon accueil à ma proposition, je vous serais obligé, Mr Le Maire de prendre dans ce sens une délibération en séance que vous vous efforcerez ensuite de faire approuver par l'autorité préfectorale.

Agréez, Monsieur Le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.... »

A suivre...

Bertrand BAZIN